

Bazet informations

Mars 2023



Bulletin
Municipal
n°42

LE PROJET AIRE DE JEUX AU CENTRE DU VILLAGE

Le chantier a débuté le 2 février 2023 par les terrassements, réalisés en parfaite coordination avec l'entreprise SPIE BATIGNOLLES MALET.

Les faveurs climatiques ont permis l'avancée rapide des travaux de terrassement et de préparation des sols. Aussi en ce début de mois de mars la zone de parking est quasiment achevée. Les fondations des jeux ont été coulées les 15 et 16 février 2023.

La pose des jeux, effectuée par la Société JOEL CLAVE JEUX ET SPORTS a débuté le 28 février 2023 : la pyramide de cordes, les jeux sur ressorts, la balançoire panier, la combinaison de jeux nature 4 tours sont fixés et installés. Nous vous rappelons que l'accès aux jeux est interdit et dangereux durant toute la réalisation des travaux et avant la réception du chantier et le contrôle de conformité. Aussi même si nous comprenons que l'attrait est important nous vous demandons de respecter cette interdiction d'accès.

La mise en place des sols amortissants sur lesquels les jeux sont fixés, obligatoires pour la sécurité des enfants, est prévue pour la première quinzaine de mars si la météo le permet. Quant au CITY-STADE et aux filets PARE-BALLONS leur installation est prévue du 27 au 31 Mars 2023. Les finitions diverses se feront début avril 2023

Les plantations et l'engazonnement, confiés à l'entreprise SOULES PAYSAGES vont commencer le 13 mars, alors que l'installation de l'arrosage automatique a débuté le 28 février.

En fonction de l'achèvement des espaces verts, l'ouverture de l'espace de jeux pourrait s'envisager pour les vacances de printemps, fin avril, selon la décision du Maître d'ouvrage. L'entreprise Soules poursuit le travail pour permettre l'aménagement paysager.



Sommaire :

Projet Aire de jeux

page 1

Extinction de l'éclairage public – Cimetière – Bibliothèque

page 2

Journées portes ouvertes – Loi énergie et climat – Urbanisme - Déchets abandonnés

page 3

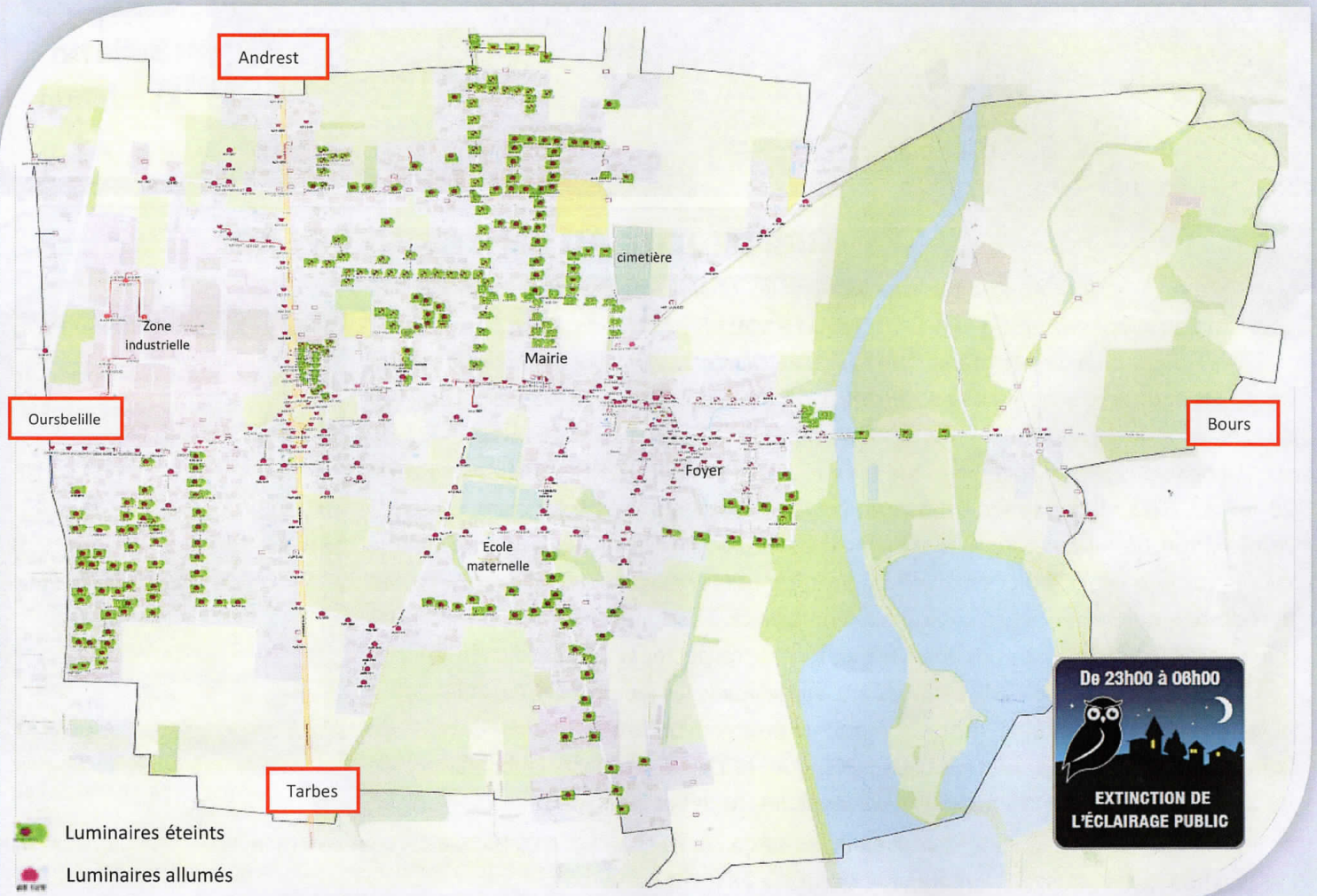
Animation scolaire – Rappel stationnement et fonctionnement cantine – Etat Civil

page 4

EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Syndicat Départemental d'Énergie est en train de terminer l'installation des horloges astronomiques permettant de commander l'éclairage public. Ainsi les circuits choisis pourront être arrêtés de 23h à 6h à partir de lundi 13 mars 2023.

Voici les circuits qui seront éteints à compter du lundi 13/03/2023, comme décidé par l'arrêté municipal du 3/03/2023.



L'objectif est de garder les axes circulants allumés afin de garantir la sécurité routière. Contraints par les circuits d'alimentation, certaines voies resteront également allumées. La municipalité s'engage sur la poursuite de la modernisation du parc d'éclairage public avec un programme de remplacement par lampes LED des points lumineux.

CIMETIERE

Une procédure de reprise des concessions en état d'abandon est lancée sur le cimetière de la commune.

13 concessions ont été ciblées par cette procédure et sont définies dans l'arrêté municipal affiché en mairie et aux portes du cimetière. Aussi, nous invitons les concessionnaires concernés ou leurs héritiers ou membres de la famille à se faire connaître à la mairie avant le 3 avril 2023. Ils peuvent également se présenter au cimetière lors de la visite qui permettra d'établir les procès-verbaux :

le lundi 3 avril 2023 à 9h30.

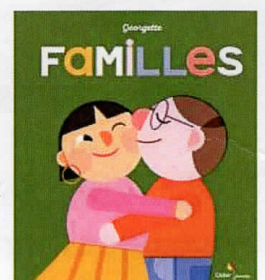
BIBLIOTHEQUE LOUIS ARAGON

La bibliothèque Municipale devient point de retrait pour le programme « Premières pages ». Ce programme lancé en 2018 par le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées offre, aux enfants nés ou adoptés dans l'année, un livre. L'opération vise à

- réduire les inégalités en matière d'accès au livre et à la culture de l'écrit,
- sensibiliser les bébés et les très jeunes enfants au livre,
- favoriser la collaboration entre les acteurs du livre et ceux de la petite enfance
- valoriser la littérature jeunesse.

*Le livre de cette année est FAMILLES de Georgette
– Édition Didier Jeunesse.*

Les personnes peuvent venir retirer leur album avec leur bon de retrait les lundi et mercredi de 15h30 à 18h30, et profiter si elles le souhaitent d'un abonnement à la bibliothèque gratuit d'un an, pour leur enfant



JOURNEES « PORTES OUVERTES » AUX SERRES MUNICIPALES

Pour la deuxième année consécutive, les bazétois pourront visiter les serres municipales avant que les fleurs ne soient plantées dans le village :

- LE VENDREDI 14 AVRIL 2023 de 14 h à 17 heures
- ET LE SAMEDI 15 AVRIL 2023 de 9 h à 11 h 30.



Une bourse d'échange et un concours de dessin pour les enfants seront organisés. Le thème de ces « portes ouvertes » sera cette année : LE HERRISSON.

Vous recevrez dans votre boîte aux lettres, une affichette avec le programme de ces deux journées.



LOI ENERGIE CLIMAT : fin du tarif réglementé du gaz naturel au 30 juin 2023 pour les particuliers.

Conformément aux dispositions de la loi Energie-Climat du 8 novembre 2019, tous les titulaires d'un contrat de gaz au tarif réglementé seront informés par courrier des modalités d'extinction du tarif. Si vous êtes titulaires d'un contrat gaz naturel au tarif réglementé, vous devez souscrire un nouveau contrat avec le fournisseur de votre choix avant le 30 juin 2023.

ENGIE vient au plus près de vous pour répondre à vos questions. Mr RODRIGUEZ sera présent à la mairie le mardi 11 avril 2023 de 9h à 17h pour vous rencontrer.

URBANISME

Depuis le 1^{er} janvier 2022, nous pouvons recevoir les demandes de permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme en ligne, afin de répondre à l'obligation de l'article L112-8 du code des relations entre le public et l'administration.

Notre commune ayant conventionné avec la Communauté 'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées, nous mettons à votre disposition un service en ligne, sécurisé, gratuit et facilement accessible.

Il vous suffit de vous connecter au lien : <https://sve-catlp.sirap.fr> et de suivre les étapes.

Le dépôt en ligne est un nouveau service offert aux usagers mais n'est pas une obligation pour vous. Il vous est toujours possible de faire vos demandes par papiers, avec les mêmes délais légaux de traitement de vos demandes.

DECHETS ABANDONNES

Les déchets abandonnés sur le territoire communal nécessitent l'intervention récurrente des services techniques municipaux et représentent des dépenses importantes dans le budget.

Aussi, lorsque les services municipaux identifient l'auteur de ces dépôts sauvages (recherche systématique), ils peuvent lui réclamer le remboursement des frais d'enlèvement. Un simple courrier nominatif est suffisant pour émettre un titre de recette exécutoire.

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire a édicté des mesures destinées à mieux lutter contre les auteurs de ces méfaits, et autorise le maire à imposer le paiement d'une amende administrative allant jusqu'à 15 000 euros.

Nos services techniques et les élus eux-mêmes ont constaté à de nombreuses reprises cet abandon de déchets, soit dans la forêt, soit dans le village.

NOUS VOUS DEMANDONS D'ETRE VIGILANTS ET DE METTRE VOS DECHETS DANS LES CONTAINERS PREVUS A CET EFFET OU DANS NOTRE ECO-CENTRE (déchèterie).



ANIMATION ECOLE MATERNELLE

Le 10 février dernier, nos jardiniers étaient à l'école maternelle pour faire des plantations et montrer aux enfants comment l'on procède. Les enfants ont ainsi appris à tamiser du terreau, à planter des graines de jachère fleurie, à mettre du paillage et à se servir d'un arrosoir. Les deux bacs contenant les plantations ont ensuite été bâchés et installés dans le « jardin » de l'école afin que les enfants puissent, avec les enseignantes et leurs A.T.S.E.M suivre la germination des fleurs



STATIONNEMENT AUX ABORDS DES ECOLES

Un courrier a été adressé le 18 octobre 2022 aux parents d'élèves de nos deux écoles concernant les dangers aux abords de l'école primaire et de l'école maternelle, dangers liés aux stationnements gênants et illicites, à la vitesse excessive et au manque d'attention lors des manœuvres.

Dernièrement, lors du conseil d'école de la Maternelle, les enseignantes et les A.T.S.E.M. ont fait part de leurs inquiétudes par rapport aux automobilistes qui viennent à vive allure chercher leur enfant à la sortie de l'ALAE, créant un danger pour les enfants qui sortent en courant sur le parking. Une chaîne a été d'ailleurs installée rapidement par la municipalité pour empêcher que les voitures s'approchent trop et éviter un accident.

Nous vous rappelons que les règles du code de la route s'appliquent à tous, même dans un parking et encore plus aux abords des écoles. Il en va de la sécurité de vos enfants !

Nous vous rappelons aussi que :

- Le stationnement sur les trottoirs et les passages bateaux permettant aux personnes à mobilité réduite ou encore aux poussettes de circuler aisément est interdit ainsi que le stationnement en double file sur la route ou sur les parkings,
- La vitesse dans les parkings doit être réduite,
- Les manœuvres doivent être faites avec beaucoup de précautions.

INSCRIPTIONS CANTINE

Il nous semble important de vous rappeler le fonctionnement du service de restauration scolaire afin d'éviter que des repas soient facturés aux familles si leur enfant ne mange pas à la cantine.

- Les repas sont fournis en liaison froide par « **La Culinaire de l'Adour** » qui nous impose de **commander les repas la veille à 11 heures.**
- Afin de commander le nombre de repas correspondant aux enfants présents en cantine, nous devons recevoir **toutes modifications d'inscription/annulation au plus tard la veille à 10 heures**, (Le lundi pour le mardi, le mardi et mercredi pour le jeudi, le jeudi pour le vendredi et le vendredi pour le lundi).

En cas de maladie de votre enfant, vous devez informer et faire parvenir à la mairie, le jour même de l'absence de l'enfant, un justificatif afin que le repas ne soit pas facturé. Il est important également de préciser la durée de l'absence car les repas suivants ne seront pas annulés sans votre demande. Ils seront donc facturés même en cas d'absence pour maladie, car commandés.

ETAT CIVIL

PACS

HERNANDEZ Rémi et CIRICHELLI Adeline	06/02/2023
LAHAILLE Paul et PONTICO Sophie	15/02/2023
RINCK Joanna et DEWET Axel	20/02/2023

Meilleurs vœux de bonheur à tous ces couples

NAISSANCES

FORTUNA Axel, Louis, Séverin	31/12/2022
RAFIKI ABDALLAH Naïala	18/01/2023

Longue vie à ces enfants et félicitations aux heureux parents

DECES

BAJON Christiane, Joséphine, Jeanne	20/01/2023
CAYET Jean, Henri	22/02/2023
DAMADE Hubert, Jean, Paul, Aimé	16/01/2023
DUPIERRIS Lucienne, Julie, Georgette	15/02/2023
GOMEZ Juan, Manuel	26/06/2023
POMÈS Bernard, Arnaud, Georges	21/02/2023

Toutes nos condoléances et notre soutien aux familles durement éprouvées par ces deuils

Responsable de publication et de la réalisation :

Jean BURON, Eliane DEMEULIER, Thérèse PILET, Corinne BARBAZAN, Anne-Marie CHAPEU, Fabienne CASSOU, André PERIN, Gérard BOUDET

Impression et conception graphique réalisée par le service administratif de la mairie

Mairie de Bazet, 10 rue du 11 novembre 65460 Bazet – 05.62.33.45.50 – mairie.bazet65@orange.fr